



Obligation d'utilisation :

Est valable pour les sorties de secours où des situations de panique sont attendues. Les personnes qui se trouvent dans le bâtiment ne sont pas familiarisées avec les sorties et leurs ferrures.

Sont autorisées:

les barres-poignées ou barres-poussoirs horizontales qui s'étendent sur toute la largeur de la porte (barres anti-panique). Les autres types de garniture ne sont pas autorisés selon cette norme.

À observer :

La barre anti-panique et la serrure doivent toujours être contrôlées et certifiées ensemble. Elles peuvent toutefois faire l'objet d'un appel d'offre et d'une livraison séparés.

Garnitures HEWI autorisées



Barre anti-panique système 162

Barre anti-panique système 111

Poignée anti-panique PG550XA

Application DIN EN 1125 – Fermeture de porte anti-panique

- Un système de serrure et garniture certifiées ensemble peut comme auparavant aussi être livré séparément.
- Les garnitures anti-panique HEWI autorisées sont représentées ci-dessous. Toutes les versions de la barre anti-panique HEWI et de la poignée anti-panique HEWI sont certifiées selon DIN EN 1125 et sont marquées en tant que telles à l'expédition par un autocollant correspondant.
- Les garnitures anti-panique HEWI selon DIN EN 1125 sont certifiées avec les fabricants de serrures choisis.

Serrures certifiées

Toutes les serrures certifiées selon DIN EN 1125 du fabricant de serrures correspondant peuvent être utilisées avec les garnitures HEWI indiquées en tant que fermetures de porte anti-panique selon la norme DIN EN 1125 pour les combinaisons caractérisées en bas par l'étiquette „autorisé“ – si aucune autre indication n'est fournie. Les fabricants de serrure vous fourniront d'autres informations sur les serrures en question.

Fabricant de serrures	DIN EN 1125 Barre anti-panique	DIN EN 1125 Poignée anti-panique	Numéro de certification
Abloy Oy (Assa Abloy)	Autorisé selon DIN EN 1125: 2002-06	–	DIN EN 1125:0432 –BPR-0017 DO 30.10
effeff (Assa Abloy) Fritz Fuss GmbH & Co.KG	Autorisé selon DIN EN 1125: 2002-06	–	DIN EN 1125: 0432-BPR-0017
BMH Beyer & Müller GmbH + Co.	Autorisé selon DIN EN 1125: 2002-06	–	DIN EN 1125: 0432–CPD-0040 DO 30.10
KFV Karl Fliether GmbH	Autorisé selon DIN EN 1125: 2002-06	–	DIN EN 1125: 0432-CPD-0091 DO 30.10
Karl Fuhr GmbH & Co. KG	Autorisé selon DIN EN 1125: 2002-06	–	DIN EN 1125: 1309-CPD-0110
MSL Schweiz	Autorisé selon DIN EN 1125: 2002-06	–	DIN EN 1125: 207 41090
Wilka Schließtechnik GmbH	Autorisé selon DIN EN 1125: 2008-04 Largeur du battant de porte: 1600 mm Hauteur du battant de porte: 3500 mm Poids de la porte: 400 kg	–	DIN EN 1125: 0432–BPR-0020 DO 30.10
GEZE GmbH	Autorisé selon DIN EN 1125: 2008-04	–	DIN EN 1125: 0757-BPR-229- 09-003
Grundmann Beschlagtechnik GmbH	Autorisé	–	DIN EN 179: 0432-CPD-0021.01 DO 20.10.02
WSS Wilh. Schlechtendahl & Söhne GmbH & CO. KG	–	Autorisé selon DIN EN 1125: 2002-06	DIN EN 1125: 0432–BPR-0015

Autorisé selon DIN EN 1125:2008 – contient le complément des critères d'autorisation selon DIN EN 1125, Version 04/08, concernant la largeur, la hauteur et le poids de la porte.

CPD –ConstructionProductDirective

BPR - Directive sur les produits de construction